

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-02

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L.(pouvoir à Hervé Vasselin), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAİLLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

□□□□□□□□□□□□□□□□

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2025, section investissement, afin de régulariser les écritures prises pour accorder des avances à certaines entreprises, titulaires d'un ou plusieurs lots pour le marché de travaux de réhabilitation de l'ex-lycée Honoré Pons.

La décision modificative est détaillée ci-après :

BUDGET PRINCIPAL- SECTION INVESTISSEMENT						
Chapitre	Articles	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles				7 500
13	1321	Subventions d'investissements rattachés aux actifs non amort-état et établissements nationaux			7 500	
041	21318	Constructions – autres bâtiments publics		7 500		
104	21312	Construction – bâtiments scolaires	7 500			
TOTAUX			7 500	7 500	7 500	7 500
SOLDES			0		0	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par le Conseil Municipal le 2 avril 2025,

Considérant les ajustements budgétaires à effectuer, selon les engagements et réalisations,

Considérant l'avis de la Commission n°1 « finances et ressources humaines » en date du 11/06/2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tableau de décision modificative budgétaire n°1 ci-dessus ;
- Autorise Madame le maire, ou l'adjoint par délégation, à signer tout acte et document consécutifs à la présente délibération
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 juin 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.